



**Vous souhaitez soutenir
l'action du refuge Spa de
votre région**

**Les legs et les dons seront intégralement
utilisés pour protéger les animaux** dans le
respect des dernières volontés du testateur.

Dans tous les cas le testament peut être écrit
à la main. **L'intervention d'un notaire est
recommandée.**

La Communauté de Protection Animale de
Bourgogne du Sud, CPABS, est exonérée de
tous droits de succession.

Pour toutes sommes données, un reçu fiscal
vous sera remis, en sachant que vous avez
une **réduction d'impôts égale à 66%** de la
somme donnée dans la limite de 20% de votre
revenu imposable.

Pour tous renseignements

CPABS SPA DE MÂCON
Refuge de la Grisière
Rue de la Grisière - 71000 MÂCON
Tél. : 03.85.20.94.14
Mail : spamacon@orange.fr

CPABS SPA d'AUTUN

BP 179

71405 AUTUN Cedex

Tél.: 03.85.86.15.51

Mail : spautunois@gmail.com

CPABS SPA de CHAGNY

Route de Chaudenay

71150 CHAGNY

Tél. : 03.85.87.20.55

Mail : societeprotectricedesanimauxdechagny@outlook.fr

CPABS SPA de CHÂTENAY-LE-ROYAL

Chemin des Rotondes 71880 CHÂTENAY-LE-ROYAL

Tél.: 03.85.87.90.01

Mail : spa.regionchalonnaise@orange.fr

CPABS SPA du CREUSOT

32 rue Jean Lafoy

71710 MARMAGNE

Tél. : 03.85.78.32.97

Mail : spa.regioncreusot@orange.fr

CPABS ADPA de GUEUGNON

Route de Rigny 71130 GUEUGNON

Tél.: 03.85.85.31.45

Mail : refugeadpagueugnon71@gmail.com

CPABS SPA de MÂCON

Refuge de la Grisière

La Grisière - 71000 MÂCON

Tél. : 03.85.20. 94.14

Mail : spamacon@orange.fr

CPABS ASSOCIATION LI-ZA

135 rue de l'Université

75007 PARIS

Tél : 06.08.07.11.71

Mail : claudedanyliza@orange.fr



*Ensemble
Protégeons-les !*





CPABS

La préservation et le respect des animaux par l'homme sont indissociables du respect des hommes entre eux.

Siège social : SPA MACON
Refuge de la Grisière - 71000 MÂCON
Téléphone : 03.85.20. 94.14
Mail : spamacon@orange.fr

FONDS DE DOTATION
Association dénommée :
**Communauté de Protection Animale
de Bourgogne du Sud**



Les associations adhérentes au fonds de dotation sont reconnues d'intérêt général, toutes indépendantes dans leurs gestions financières. **En aucun cas, elles ne relèvent de la SPA sise à Paris.**

Elles sont habilitées à recevoir des assurances vie, des donations et des legs.

Elles sont exonérées de tous droits de successions, l'intégralité des dons et legs est utilisée pour protéger les animaux et apporter tous les soins nécessaires à leur bien-être.

L'assurance vie : le contrat souscrit auprès d'une banque ou d'un organisme financier peut désigner le bénéficiaire de son choix. Il ne nécessite pas l'intervention d'un notaire.

Le testament : si vous désirez léguer vos biens à une association, il est recommandé de s'adresser auprès d'un notaire qui vous donnera tous les conseils pour établir votre testament.

Attention, pour toutes dénominations d'un bénéficiaire pour le testament, donation ou assurances vie, bien **indiquer l'identité exacte de la SPA concernée et son adresse** (exemple: SPA de déclarée au fonds de dotation CPABS).

Le but du fonds de dotation a pour objet de concourir à la protection animale, à l'environnement naturel, de participer à la préservation de la biodiversité animale et de favoriser l'éducation des populations sur toutes thématiques liées à la sauvegarde du patrimoine animal.

Dans le cadre strict de la réalisation de son objet, le fonds de dotation pourra notamment sélectionner et financer son projet de protection animale ou de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité et de la conservation du patrimoine naturel, présenté par un organisme de protection animale.

Pour permettre de fonctionner, elle compte sur les donations, les legs ou les assurances vie.

Les missions essentielles

CPABS déclarée au Journal Officiel, est un fonds de dotations qui assure :

- 1) Un rôle public auprès des pouvoirs publics nationaux et européens
- 2) Elle prend part à l'élaboration des textes législatifs pour améliorer la protection animale
- 3) Elle assure une mission éducative auprès des écoles
- 4) Une sensibilisation auprès du public contre les maltraitances
- 5) Une sensibilisation contre les abandons
- 6) Une sensibilisation éducative, avec les conseils de vie d'un animal.

